

Les piscines des années 1980 à nos jours

Références du dossier

Numéro de dossier : IA99000027

Date de l'enquête initiale : 2017

Date(s) de rédaction : 2017

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale les piscines en Hauts-de-France

Auteur(s) du dossier : Laurence Schlosser

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

Désignation

Aires d'études : Aisne, Pas-de-Calais, Oise, Nord, Somme

De la piscine municipale au complexe aquatique : adaptation d'un équipement à la société des loisirs (des années 1980 à aujourd'hui)

Les années 1980 sont marquées par l'essor sans précédent des loisirs de masse et par la "sportivisation" générale de la société. Parallèlement à ces mutations sociétales, la crise économique et énergétique de 1975 (suite au premier choc pétrolier de 1973) conduit à un besoin de rentabilité des équipements sportifs : la piscine est repensée en termes d'économie d'investissement, de gestion, d'énergie et d'attractivité. L'intégration de nouvelles fonctions (le divertissement, le bien-être, et la remise en forme), doit permettre d'attirer un nouveau public, qui ne vient plus seulement pour nager. Des infrastructures importantes, généralement construites hors des centres urbains, viennent ainsi compléter les piscines de proximité construites pendant l'opération "Mille piscines" (qui n'est pas reconduite par le gouvernement). Le désengagement de l'Etat dans les politiques sportives (très interventionniste sur la période précédente) et les lois de décentralisation participent également à cette redéfinition de l'espace aquatique. Enfin, la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, qui vise à garantir la "qualité architecturale" du cadre de vie, aura aussi un impact sur l'édification des nouvelles piscines. Cette loi qui reconnaît de manière tout à fait symbolique que "l'architecture est une expression de la culture", oblige notamment le recours à un architecte agréé (et non plus seulement, comme cela pouvait être le cas, à un ingénieur) pour toute construction soumise à autorisation de permis de construire.

I. La création des premiers parcs aquatiques : la piscine de loisirs

Au début des années 1980, parallèlement à la récession économique, on assiste à l'émergence d'un nouveau type de piscines, exclusivement destinées aux loisirs. Leur vocation essentiellement récréative, ludique et hédoniste, rompt complètement avec les piscines tournées vers l'apprentissage ou la compétition, qui limitaient les rapports de jouissance à l'eau. Ces piscines ludiques, appelées *Aqualud*, *Aqualand*, *Aquacenters*, fonctionnent comme les grandes chaînes commerciales de parcs d'attraction. Il s'agit donc avant tout d'établissements commerciaux et non d'équipements publics à proprement parler, bien que certains soient gérés par des communes. Elles se composent d'espaces intérieurs et extérieurs, qui présentent une grande variété de bassins de formes variées, comprenant abondance de jeux d'eau, piscines à vagues, à contre-courant, cascades, fontaines et jets, toboggans géants multiples, "pentagliss" (large toboggan constitué de glissières jumelées), etc. Toutes ces attractions contribuent à multiplier les sensations que l'on peut éprouver avec l'eau.

Dans les Hauts-de-France, plusieurs parcs de loisirs aquatiques sont construits sur la côte d'Opale et dans la baie de Somme. Ils participent au renouvellement des conceptions du tourisme balnéaire dans les années 1980. Cette mutation se traduit au **Touquet-Paris-Plage** par la transformation de l'ancienne piscine marine découverte du front de mer, en un parc de loisirs *Aqualud*, inauguré le 28 juin 1985. D'après Richard Klein, ce parc aquatique traduit la volonté municipale de transformer l'image de la station en s'affranchissant des anciens codes : "Le soleil à gogo n'est plus suffisant aujourd'hui. Il faut proposer des loisirs qui permettent de s'affranchir du temps et de ses aléas" (Léonce Duprez, publication municipale, 1985). Le projet est conçu par les architectes François Robert et Jean-Michel Ruols, ce dernier étant spécialisé dans la construction de parcs aquatiques. Le bâtiment devait avoir à l'origine la forme d'un dôme de verre, abritant des bassins ludiques dans une ambiance tropicale. Au final, la piscine est symbolisée par une sorte de pyramide tronquée à plusieurs

pans, abritant un entrelacement de toboggans géants autour d'un rocher artificiel, une piscine à vagues, une rivière d'eau, une pataugeoire à jeux, des jacuzzis... L'ensemble est complété à l'extérieur par des plages-solarium et par une série de bassins avec jeux pour enfants. L'ancienne tour horloge du plongeur, repère urbain de l'ancienne piscine d'eau de mer, sert aujourd'hui de départ à un toboggan aquatique, nouvelle figure totémique, élément emblématique et incontournable des piscines ludiques.

A **Berck-Plage**, le complexe de loisirs de l'*Agora*, construit en 1985, remplace également l'ancienne piscine du front de mer, malheureusement détruite en novembre 1982 par un incendie. L'architecture de Maillard et Ducamp est effacée au profit d'un grand complexe intégrant une piscine à d'autres équipements de loisirs : patinoire, bowling, billard, fast-food, vidéo-club...

Ce concept novateur de parcs aquatiques connaît un succès immédiat et rentable. Les espaces aquatiques conçus en série par la chaîne privée *Aqualand* (par exemple celui du Marquenterre, construit en 1984 à **Fort-Mahon-Plage**, dans la baie de Somme, aujourd'hui *Aquaclub de Belle Dune*) illustrent la déferlante de ce type de réalisations au milieu des années 1980. D'après Olivier Bessy et Dieter Hillairet, la France comptait vingt parcs aquatiques en 1988 et trente étaient en projet. Mais ces structures, en particulier celles gérées par des communes, connaissent rapidement des signes de faiblesse et des difficultés financières du fait de coûts de gestion trop élevés. En effet, ces équipements ne sont pas assez polyvalents : leur exploitation est trop souvent réduite à la période estivale (sauf si la structure est couverte pour permettre un fonctionnement annuel), et ils attirent une clientèle trop exclusive (essentiellement jeune).

Ainsi, si ces parcs aquatiques constituent une innovation radicale dans la conception des piscines et a permis de transformer les usages, les comportements aquatiques et le rapport de la société à l'eau, leur fonction, limitée aux loisirs aquatiques ludiques est trop restreinte. Par conséquent, la tendance évolue au début des années 1990 vers des équipements moins exclusifs, plus polyvalents, équilibrant le sport et les loisirs, correspondant mieux aux exigences des piscines publiques qui doivent répondre à une utilisation plus globale et satisfaire les souhaits d'usagers multiples.

A noter toutefois que les années 1980 ne voient pas seulement la construction de ce type d'équipements ludiques. La construction de piscines dont la vocation principale est l'apprentissage de la natation et le perfectionnement sportif se poursuit, par exemple les piscines Elie Desbin et Georges Daullé d'**Arras**, construites en 1982 et 1986 par l'Agence Pierre Rousse et Associés. Ces deux piscines sont marquées par une architecture originale qui joue sur l'association de volumes et d'ouvertures aux formes pyramidales ou triangulaires.

II. Vers des complexes aquatiques polyvalents et HQE (Haute Qualité Environnementale)

1. Des piscines "sport-loisirs" polyvalentes

A partir des années 1990, si la dimension récréative est désormais indispensable dans toute nouvelle piscine qui voit le jour (le traditionnel bassin d'apprentissage abandonne son orthogonalité rigide pour se transformer en un bassin ludique, aux formes courbes), celle-ci est associée à la dimension sportive (bassin de natation de 25 ou 50 m). Toutefois, certaines pratiques sportives autrefois très répandues, sont aujourd'hui beaucoup moins pratiquées, comme le water-polo. Le haut plongeur, élément systématique jusqu'à présent et image du dépassement de soi, disparaît – pour des raisons réglementaires, de sécurité et une certaine désaffectation de la part de la FFN (qui ne souhaite plus favoriser cette activité) –, au profit de l'offre de glisse (toboggan et pentagliss).

Cette orientation vers les loisirs se remarque en outre par les nouvelles appellations données aux piscines. Si autrefois, elles étaient dénommées d'après un athlète célèbre (Georges Vallerey), d'une personne emblématique du monde sportif (Pierre de Coubertin), ou d'un acteur politique ayant encouragé le développement du sport (Léo Lagrange), elles sont désormais suivies d'un qualificatif qui évoque l'univers aquatique dans sa dimension onirique (Nausicaa, Calypso, Nautilus, Nautilud, Aquoisia, Les Bains du Lac, Au dragon d'Eau, etc.).

A partir des années 2000, la notion de loisir est élargie à la santé. En effet, si les parcs aquatiques ont prouvé qu'une utilisation de l'eau à des fins autres que l'apprentissage et du sport était envisageable, ils ont également faussé la perception de la notion de loisirs. En privilégiant le spectaculaire (toboggan géant) et les équipements pour les jeunes, ils ont restreint son champ et sa portée. Les loisirs sont désormais considérés dans un sens plus large (relaxation, détente, délasserment, entretien de la forme) et prennent en compte toutes les tranches d'âges. De ce fait, hammam, sauna, spas, bassins de balnéothérapie ou encore salles de musculation, autant d'espaces voués au bien-être et à la forme physique, deviennent des indispensables. En quelque sorte, on revient aux fonctions des premières piscines publiques du début du XIXe siècle, conçues comme des lieux de rencontre sociaux, voués à l'hygiène, à la santé et au bien-être (comprenant salles d'hydrothérapie, de sudation, restaurants, bars, etc.).

Les multiples zones de ces nouvelles piscines, qualifiées désormais de centres ou complexes aquatiques, sont généralement séparées afin de pouvoir pratiquer une tarification différente. A ces espaces s'ajoutent un panel d'offres d'activités aquatiques pratiquées en groupe, tels que l'aquagym, l'aquajogging, l'aquabike ou les bébés nageurs, qui connaissent un réel succès auprès des utilisateurs et sont par conséquent un nouveau moyen de rentabiliser la piscine. Parfois, la piscine est intégrée, dans un même bâtiment, au sein d'un ensemble de loisirs et de sports complémentaires (avec bar, restaurant, patinoire, bowling, boutiques, etc.).

Tous ces nouveaux espaces et activités s'adressent à un public élargi : du bébé nageur au sénior en passant par l'enfant, l'adolescent, la femme enceinte. Ils répondent à une diversité des besoins : familles venant se divertir, enfants venant apprendre à nager dans le cadre scolaire, pratiquants occasionnels venant nager ou participer à des activités encadrées pour entretenir leur condition physique, sportifs s'entraînant quotidiennement, adultes venant se détendre et se relaxer Les handicapés ne sont pas oubliés. Ils font l'objet de soins particuliers puisque le corps médical leur recommande souvent d'aller à la piscine et qu'il est désormais obligatoire de leur rendre accessibles tous les espaces, y compris les bassins.

On relève également une mutation dans les systèmes de gestion et d'investissement. Les communes se regroupent de plus en plus (sous forme de SIVOM dans les années 1990, puis de communautés d'agglomération à partir des années 2000) afin de permettre le financement d'un complexe aquatique intercommunal. Ces équipements sont donc souvent construits en dehors des centres urbains, à la limite de plusieurs villes, et sur des terrains où des espaces paysagers peuvent être aménagés autour de la piscine. La gestion est par ailleurs fréquemment déléguée à une société privée (par exemple Vert Marine). Du fait de la décentralisation, les subventions et les politiques d'actions relèvent désormais du département, de la région, ou de grandes agglomérations. Ainsi, pour moderniser l'offre aquatique du département, le conseil général de l'Oise lance en 2004 le plan turbo-piscine, qui vise à la création d'une piscine par canton.

Parmi les piscines remarquables des années 1990 qui intègrent ces nouvelles dimensions, on relève le **centre nautique intercommunal de Nogent-sur-Oise / Villers-Saint-Paul** (Oise), créé par Roger Taillibert, grand architecte de piscines et d'équipements sportifs à partir des années 1960. Ce centre aquatique intègre, dans un vaste espace 3600 m² libre de tout point d'appui, un bassin sportif de 25x12,5 m, un bassin ludique avec toboggan géant et pataugeoire, s'ouvrant sur l'extérieur par des larges baies vitrées. Ce volume est couvert par une coque triangulaire autoportante constituée d'une structure tridimensionnelle en bois lamellé-collé. Au **Coliseum à Amiens**, les architectes Pierre Parat (né en 1928) et Ennio Torrieri, spécialisés dans la construction de buildings et de grands équipements, ont conçu une façade habillée de verre et d'alucobond, misant sur les jeux de transparence, de reflets et de lumière. L'espace de natation sportive (bassin olympique de 50 m et bassin d'apprentissage) est nettement séparé de l'espace de loisirs aquatiques (avec bassin ludique, pataugeoire avec champignons à jets, toboggan géant, aménagés dans un espace ponctué de plantes tropicales).

2. Des piscines "durables"

Ces dernières années, cette multiplication des activités, facteur de complexification du centre aquatique, se double d'une prise en compte de l'environnement et du développement durable. Les équipements nautiques étant particulièrement énergivores, les nouvelles constructions sont conditionnées par la recherche d'économies d'énergie substantielles. D'où la mise en oeuvre d'un certain nombre de mesures conceptuelles et techniques adéquates, l'extension de la certification HQE aux piscines depuis 2012 (ce référentiel, basé sur une série de 8 critères, permet de distinguer les piscines et centres aquatiques dont les performances environnementales, énergétiques, de santé et de confort, correspondent aux meilleurs pratiques actuelles), et la création des premières piscines publiques basse consommation ou à l'architecture bioclimatique. La piscine doit notamment comprendre une gestion des flux d'eaux, privilégier l'éclairage naturel mais sans éblouissement ("La lumière naturelle elle-même est devenue matériau de construction pour une architecture durable", Alain Sarfati), des équipements sanitaires performants pour économiser l'eau, et contrôler la teneur en dérivés chlorés dans les eaux des bassins. Pour ce faire, des systèmes de recyclage et de dépollution de l'air peuvent être mis en place. L'amélioration de l'acoustique se fait par des matériaux (panneaux absorbants acoustiques, lés de toile tendue) permettant d'atténuer la réverbération du bruit ambiant. L'isolation thermique de l'enveloppe est renforcée par des vitrages performants de type verres feuilletés à faible émissivité et lames d'Argon. Pour le traitement de l'eau, l'installation d'un procédé de purification écologique à l'ozone (encore peu développé), minimise l'apport en chlore et élimine la diffusion des chloramines polluantes. En outre, il évite les irritations de la peau et des yeux, supprime les maladies respiratoires et garantit un meilleur confort olfactif. Pour les bassins, le revêtement céramique tend à être remplacé par de l'acier inoxydable, un matériau sain et inaltérable. A **Saint-Amand-les-Eaux**, le centre aquatique intercommunal de l'Amandinois (2014) utilise de manière très novatrice en France la géothermie et la réserve naturelle d'eau que constitue la nappe phréatique située sous la piscine.

Par ailleurs, ces dernières années, se pose la question de la rénovation ou de la destruction (au profit d'une nouvelle construction) des piscines datant des années 1960-1970, qui ne correspondent plus aux besoins actuels et souffrent souvent d'une obsolescence technique. Les réhabilitations portent généralement sur une réorganisation des espaces et des accès, une restauration des structures et des bassins, une amélioration des performances énergétiques et environnementales (isolation thermique et acoustique, traitement de l'air et de l'eau), une remise aux normes des installations techniques existantes, et sur l'ajout de nouvelles fonctions ludiques et de bien-être. Cela dans un respect plus ou moins marqué de l'architecture d'origine.

On constate donc que la piscine standardisée et industrialisée, choisie sur modèle, est définitivement abandonnée. Si moins de piscines ont été construites dans les trois dernières décennies, il s'agit d'équipements au programme lourd, réalisés "sur-mesure". Ce n'est plus la polyvalence et l'économie des piscines transformables « tout en un » que l'on recherche, mais des piscines durables, aux prestations multiples et favorisant l'accessibilité à un public élargi. Des agences d'architecture (Octant architecture, A.26 architecture, Atelier Arcos architecture, Béal & Blanckaert) se sont d'ailleurs spécialisées dans ce type d'équipement et élaborent des propositions architecturales ambitieuses, souvent monumentales et spectaculaires,

dont les leitmotifs sont l'innovation technique, l'audace architecturale, l'insertion à l'espace environnant, l'aménagement de jardins à proximité piscine, et la création d'ambiances particulières en fonction des différents espaces.

A cet égard, les piscines conçues par l'architecte Alain Sarfati sont caractéristiques. Le **complexe aquatique de Béthune**, inauguré en 2007, est issu de la complète réhabilitation de l'ancienne piscine olympique datant de 1973. Si la trame de la halle ancienne de la piscine, avec ses deux bassins longs de 50 mètres séparés par une série de colonnes, est conservée, l'architecture a été entièrement remodelée dans une démarche HQE. Voulant faire référence au passé identitaire minier de Béthune, l'architecte a filé une métaphore minérale et géologique.

A l'**Aquarena**, centre aquatique d'**Arras**, construit entre 2006 et 2012, Sarfati a laissé libre cours à son imagination pour concevoir des ambiances oniriques propices à l'évasion, inspirées de l'univers aquatique et des bains antiques. Ainsi l'espace aquatique est couvert d'un plafond en ondulé aux reflets irisés évoquant le mouvement des vagues, la rondeur des coquillages, et la couleur des nacres. "Dès le début de la conception, nous avons cherché un imaginaire métaphorique inépuisable, pour que le plaisir soit toujours renouvelé, et ceci sans artifice. Une perle, une nacre, un coquillage et les mers chaudes sont là. Miroitement, chatoiement, irisation, la lumière produit la magie sur la matière qui fait naître les couleurs fugitives, fondues, parfois douces, parfois électriques. Ce bivalve est là, comme émergeant des sédiments, à la fois ancré et élané vers le ciel. Ce coquillage dont la magie évocatrice offre un champ large de formes, de couleurs, de rêves entre des eaux pures et mouvantes et la course des nuages devient le symbole des jeux modernes". commente poétiquement Alain Sarfati (plaquette de présentation du centre aquatique par l'Agence SAREA – Alain Sarfati). Cette grande salle accueille trois bassins, l'un pour les sportifs, les deux autres pour les activités. La toile tendue au plafond permet outre ses vertus climatiques de minimiser le volume d'air à traiter. Le caractère sportif côtoie le divertissement familial, un toboggan de 64 mètres de longueur sépare ces deux aires. Le bassin balnéo est quant à lui couvert d'un dôme rappelant les thermes antiques. "Un espace presque surréel qui donne la sensation de nager comme dans une grotte architecturale, où les tons foncés du sol en grès cérame rappellent la pierre de montagne et où les bassins semblent creusés dans la roche, tandis que les ondulations en plastique nacré de la toiture qui se reflètent dans l'eau renvoient à de suggestives images organiques en mouvement"¹. L'ondulation est reprise sur la façade vitrée donnant sur un parc. Depuis l'extérieur, l'espace balnéo se signale par une grande sphère de couleur noire, point pivot du bâtiment.

La **piscine Plein Sud de Lille**, inaugurée le 18 avril 2016, conçue par l'agence Béal-Blanckaert et lauréate du concours les Beffrois de la Création dans la catégorie Ensembles Neufs, résume et intègre toutes les évolutions qu'a connu la piscine ces dernières années. Sa construction participe à la requalification du quartier sud de Lille. Les architectes ont voulu créer une "piscine entre architecture et paysage", respiration au cœur de la ville. En façade, des lamelles de bois pré-vieilli grisé et quelques lamelles d'inox donnent une impression de mouvement et reflètent le vert alentour. A l'intérieur, les espaces, tout en courbes, s'imbriquent les uns dans les autres de manière fluide grâce à des voiles de béton se mêlant au bois, qui confèrent une grande pureté à l'ensemble, une atmosphère douce et apaisante. Le soin porté aux détails et aux matières se remarque jusque dans le traitement des douches et des vestiaires. La lumière pénètre largement sur tous les côtés par de grandes ouvertures vitrées. Les façades sud se prolongent par un espace jardin paysager. Enfin, les dernières innovations techniques ont été mises en oeuvre : bassin à débordement en inox et traitement de l'eau à l'ozone.

Face à ces équipements lourds, dont le coût d'investissement est élevé, certaines petites communes retournent vers des programmes plus simples (piscine couverte à un seul bassin), tout en intégrant les dernières innovations techniques (bassin inox, HQE). Par exemple la piscine intercommunale "Oxygène" du Seuil de l'Artois, construite en 2011 à **Bapaume** (Pas-de-Calais). Le but était de fournir un équipement aquatique à une commune rurale pour combler le déficit en matière d'apprentissage de la natation dans le bapalmois, avec un budget de seulement 2,5 millions d'euros. Il en résulte une piscine à l'architecture épurée mais chaleureuse, qui prend le contrepied des grands complexes aquatiques.

1. Commentaire descriptif du site du grand prix Casalgrandepadana.

Références documentaires

Documents figurés

- **Aqualud du Touquet. [LE TOUQUET-PARIS-PLAGE – L'AQUALUD, centre de jeux de l'eau (réalisation 1985 – Architectes MM. Robert et Ruols)],** carte postale, MAGE éditeur, [vers 1990], (coll. part.).
- **La plus belle plage de la côte d'Opale – Le Touquet-Paris-Plage (P.-de-C.) – Aqualud , parc de jeux aquatiques,** carte postale, Artaud frères éditeurs, [vers 1985], (coll. part.).
- **LE TOUQUET (P.-de-C.) – L'Aqualud,** carte postale, CIM éditeur, [vers 1985] (coll. part.).

- **La Côte d'Opale... Le TOUQUET-PARIS-PLAGE (Pas-de-Calais 62) – L'aqualud, parc de jeux aquatiques**, carte postale, Artaud frères éditeurs, carte postale, [vers 1985] (coll. part.).
- **[Le Touquet-Paris-Plage – L'Aqualud, parc de jeux aquatiques]**, carte postale, Yvon éditeur, [vers 1985] (coll. part.).
- **[Le Touquet-Paris-Plage – Aqualud]**, carte postale, MAGE éditeur, [vers 1990] (coll. part.).
- **[Le Touquet-Paris-Plage – Aqualud, centre de jeux aquatiques]**, carte postale, MAGE éditeur, [vers 1990] (coll. part.).
- **Aqualud – Le Touquet**, carte postale, Combiér éditeur, [vers 1990] (coll. part.).
- **AQUALAND DU MARQUENTERRE – [Centre de jeux de l'eau – OEuvre de l'architecte Endriks Roelof et de l'équipe Aqualud]**, carte postale, MAGE éditeur, [vers 1985] (coll. part.).
- **[Fort-Mahon-Plage (Somme) – Aqualand du Marquenterre]**, carte postale, Yvon éditeur, [vers 1985] (coll. part.).

Bibliographie

- BESSY, Olivier, HILLAIRET, Dieter. **L'innovation dans les équipements : Les espaces sportifs innovants** (tome 1). Voiron : Presses Universitaires du Sport, 2002.
- Centre d'Études sur les réseaux les transports l'urbanisme et les constructions publiques. **Les centres aquatiques : vers des réalisations durables adaptées aux usagers**. Lyon : CERTU, coll. Les dossiers du CERTU, 2006, n°170.
- CHESSA, Milena, DEGIOANNI, Jacques-Franck. **Équipements sportifs et de loisirs : la nouvelle vague des complexes aquatiques**. *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, 10 octobre 2008, n°5472. p. 58-61.
- CHIFFLET, Pierre, FALCOZ, Marc. **La construction publique des équipements sportifs, Aspects historique, politique et spatial**. *Les annales de la recherche urbaine*, juin 1998, n°79. p. 19-21.
- COURTOIS, Flavien, PÉRINET-MARQUET, Jean-François. **Concevoir et construire un centre aquatique ou une piscine publique**. Editions du Moniteur, coll. Concevoir et construire, 2015.
- DOLDOURIAN, Jean. **L'architecte face aux équipements sportifs**. *PCM, revue des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts*, n°1 de l'année 1985. p. 23-25.
- GARNIER, Alain. **Concevoir et construire des piscines publiques à basse consommation d'énergie et d'eau**, Paris, Editions parisiennes, 2011.
- GIBASSIER, Bernard. **Les piscines : entre sports et loisirs**. *Paysages actualités*, février 1994, n°165. p. 52-54.

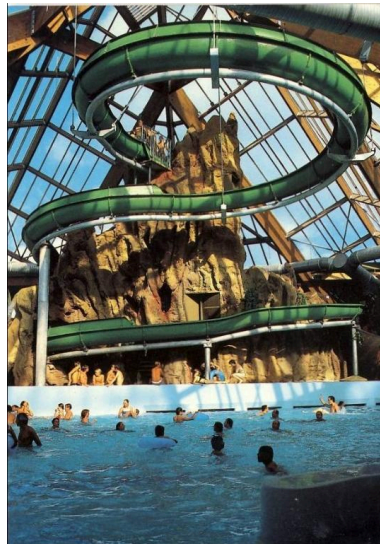
- **JOUFFROY, Pascale, VULLIERME, Lucie. Architecture : Jean-Michel Ruols au pays des parcs aquatiques. Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment, 30 octobre 1998, n°4953.**
JOUFFROY, Pascale, VULLIERME, Lucie. **Architecture : Jean-Michel Ruols au pays des parcs aquatiques. Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment, 30 octobre 1998, n°4953.**
- KLEIN, Richard. **Nouveaux programmes de l'architecture balnéaire, Le Touquet, du "paradis des sports" à la "station des quatre saisons". Revue de l'art, mars 2009, n°165.**
p. 49-55.
- MAILLARD, Carol, DEGIOANNI, Jaques-Franck. **Centres aquatiques – les piscines font des complexes. Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment, 27 novembre 2009, n°5531.**
p. 78-81.
- MAILLARD, Carol. **De la piscine au centre aqualudique – une mutation en marche. Archistorm, mars-avril 2012, n°53.**
p. 28-34.
- MALLET, André. **Piscines publiques et de collectivités. Piscines & Spas magazine, 1998, n°hors-série.**
- **Piscines publiques. Piscines & spas magazine.**
1991, n° hors-série ; 1996-1997, n° hors série.
- RUOLS, Jean-Michel. **Sports aquatiques : la rentabilité, le rêve. Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment, 9 février 2001, n°5072.**

Illustrations



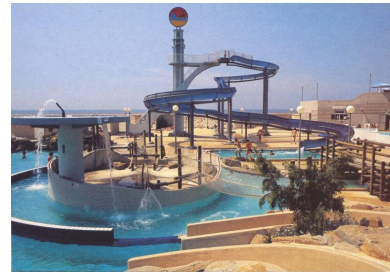
Le dôme de verre de l'Aqualud du Touquet-Paris-Plage, carte postale, vers 1990 (coll. part.).

Phot. Laurence Schlosser (reproduction)
IVR32_20176200682NUCA



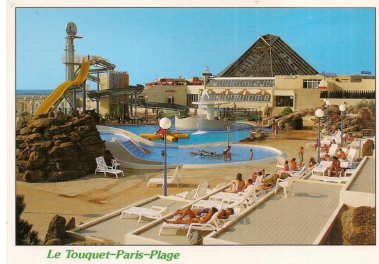
Vue du toboggan géant sous la pyramide de l'Aqualud du Touquet-Paris-Plage, carte postale, vers 1985 (coll. part.).

Phot. Laurence Schlosser (reproduction)
IVR32_20176200683NUCA



Toboggans et zones de jeux aquatiques extérieurs à l'Aqualud du Touquet-Paris-Plage. La tour marquant le départ du toboggan est le plongeoir de l'ancienne piscine. Carte postale, vers 1985 (coll. part.).

Phot. Laurence Schlosser (reproduction)
IVR32_20176200684NUCA



Vue générale des espaces extérieurs de l'Aqualud du Touquet-Paris-Plage, carte postale, vers 1985 (coll. part.).

Phot. Laurence Schlosser (reproduction)
IVR32_20176200685NUCA



Vues multiples des espaces extérieurs de l'Aqualand du Marquenterre à Fort-Mahon-Plage (Somme), carte postale, vers 1985 (coll. part.).

Phot. Laurence Schlosser (reproduction)
IVR32_20178005389NUCA



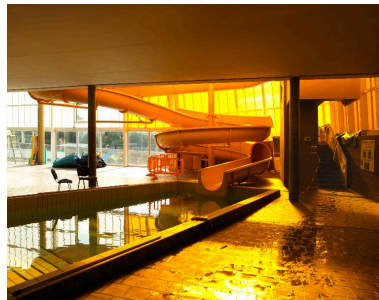
Vue générale du toboggan géant et des bassins extérieurs de l'Aqualand du Marquenterre à Fort-Mahon-Plage.

Phot. Laurence Schlosser (reproduction)
IVR32_20178005390NUCA



Intérieur du centre nautique de Nogent-sur-Oise.

Phot. Laurence Schlosser
IVR32_20176005095NUCA



Le centre aquatique de Béthune - Bassin de réception du toboggan.

Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet
IVR32_20176200667NUC2A

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

Les piscines publiques dans les Hauts-de-France - dossier de présentation (IA99000025)

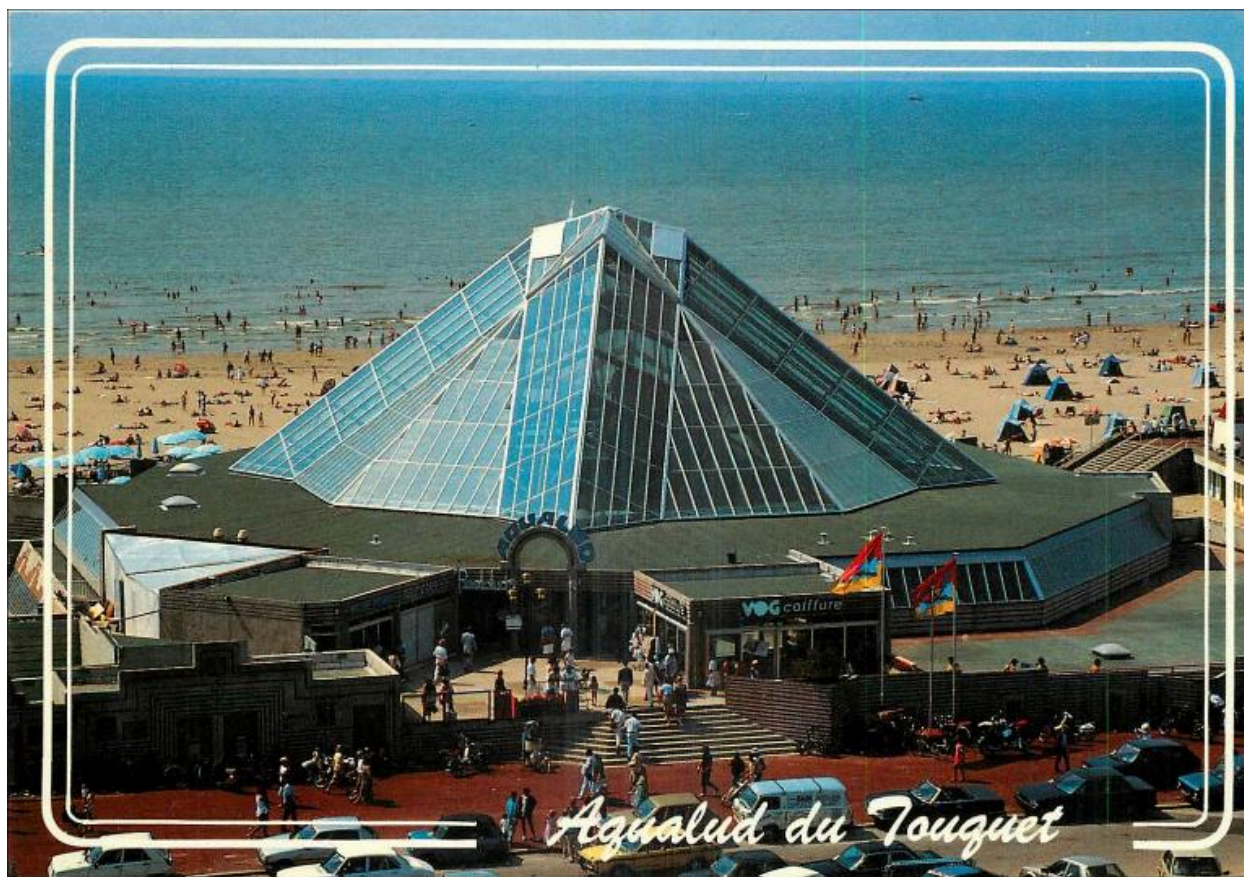
Oeuvres en rapport :

Ensemble nautique intercommunal de Nogent-sur-Oise / Villers-Saint-Paul (IA60003119) Hauts-de-France, Oise, Nogent-sur-Oise, 148 avenue de l'Europe

Le centre aquatique de Béthune (IA62005007) Hauts-de-France, Pas-de-Calais, Béthune, avenue du Pont-des-Dames

Auteur(s) du dossier : Laurence Schlosser

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



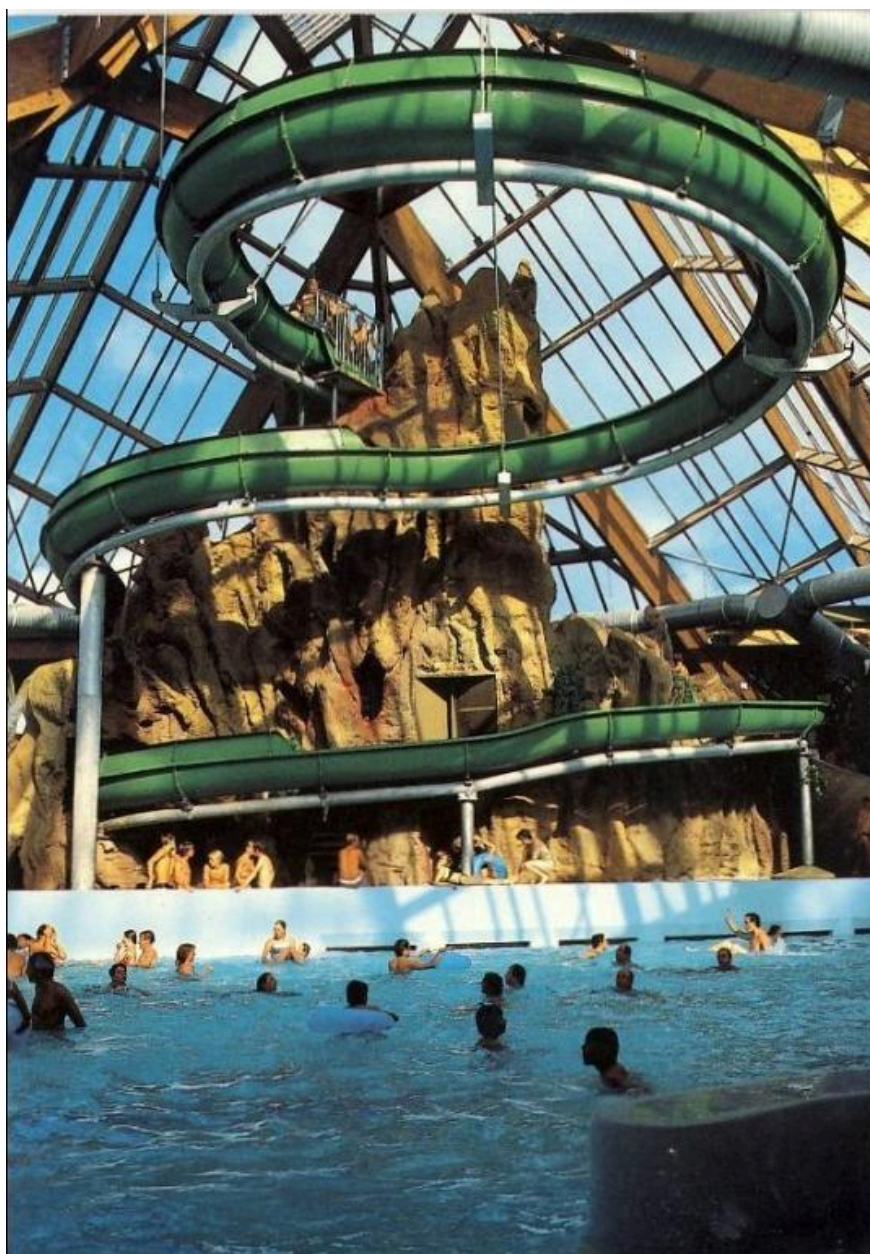
Le dôme de verre de l'Aqualud du Touquet-Paris-Plage, carte postale, vers 1990 (coll. part.).

IVR32_20176200682NUCA

Auteur de l'illustration : Laurence Schlosser (reproduction)

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du toboggan géant sous la pyramide de l'Aqualud du Touquet-Paris-Plage, carte postale, vers 1985 (coll. part.).

IVR32_20176200683NUCA

Auteur de l'illustration : Laurence Schlosser (reproduction)

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



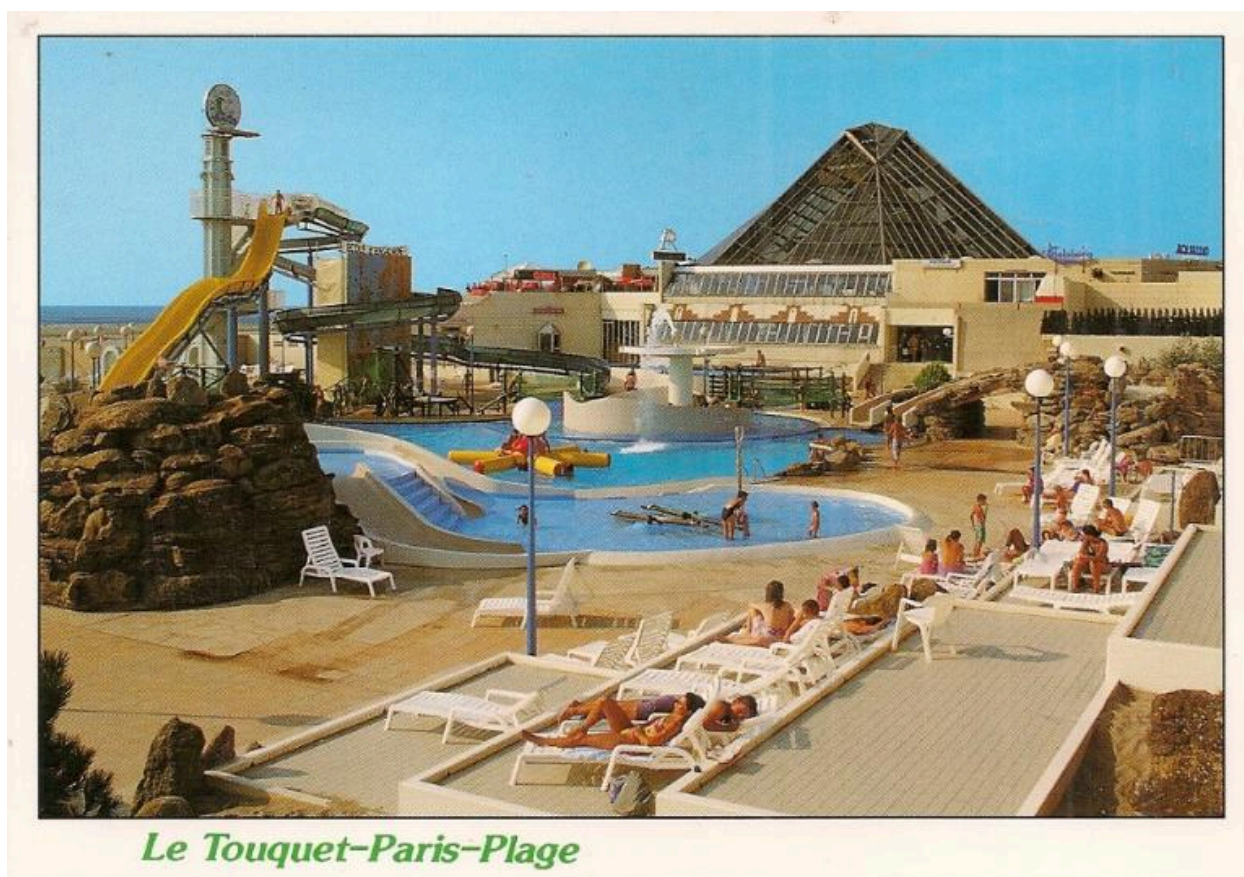
Toboggans et zones de jeux aquatiques extérieurs à l'Aqualud du Touquet-Paris-Plage. La tour marquant le départ du toboggan est le plongeur de l'ancienne piscine. Carte postale, vers 1985 (coll. part.).

IVR32_20176200684NUCA

Auteur de l'illustration : Laurence Schlosser (reproduction)

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale des espaces extérieurs de l'Aqualud du Touquet-Paris-Plage, carte postale, vers 1985 (coll. part.).

IVR32_20176200685NUCA

Auteur de l'illustration : Laurence Schlosser (reproduction)

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



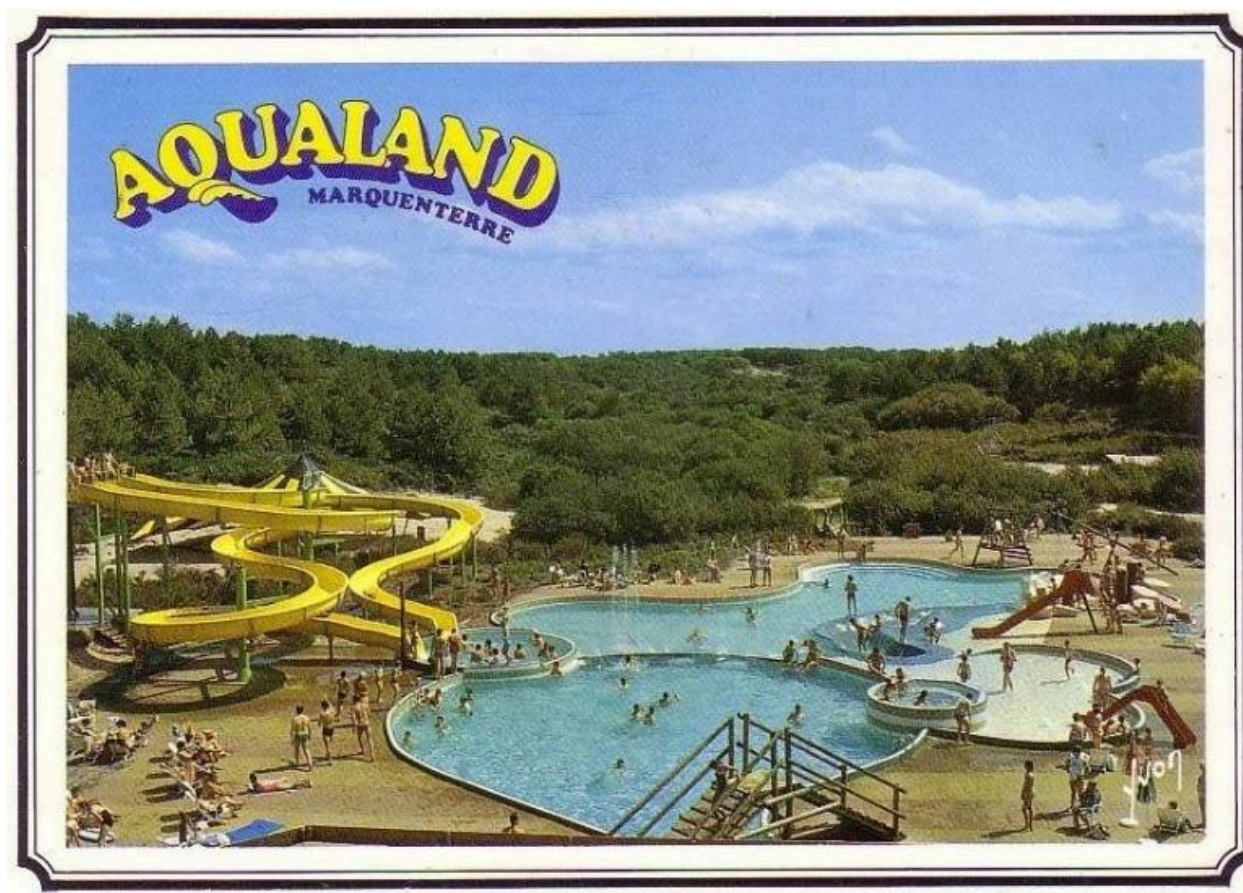
Vues multiples des espaces extérieurs de l'Aqualand du Marquenterre à Fort-Mahon-Plage (Somme), carte postale, vers 1985 (coll. part.).

IVR32_20178005389NUCA

Auteur de l'illustration : Laurence Schlosser (reproduction)

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale du toboggan géant et des bassins extérieurs de l'Aqualand du Marquenterre à Fort-Mahon-Plage.

IVR32_20178005390NUCA

Auteur de l'illustration : Laurence Schlosser (reproduction)

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Intérieur du centre nautique de Nogent-sur-Oise.

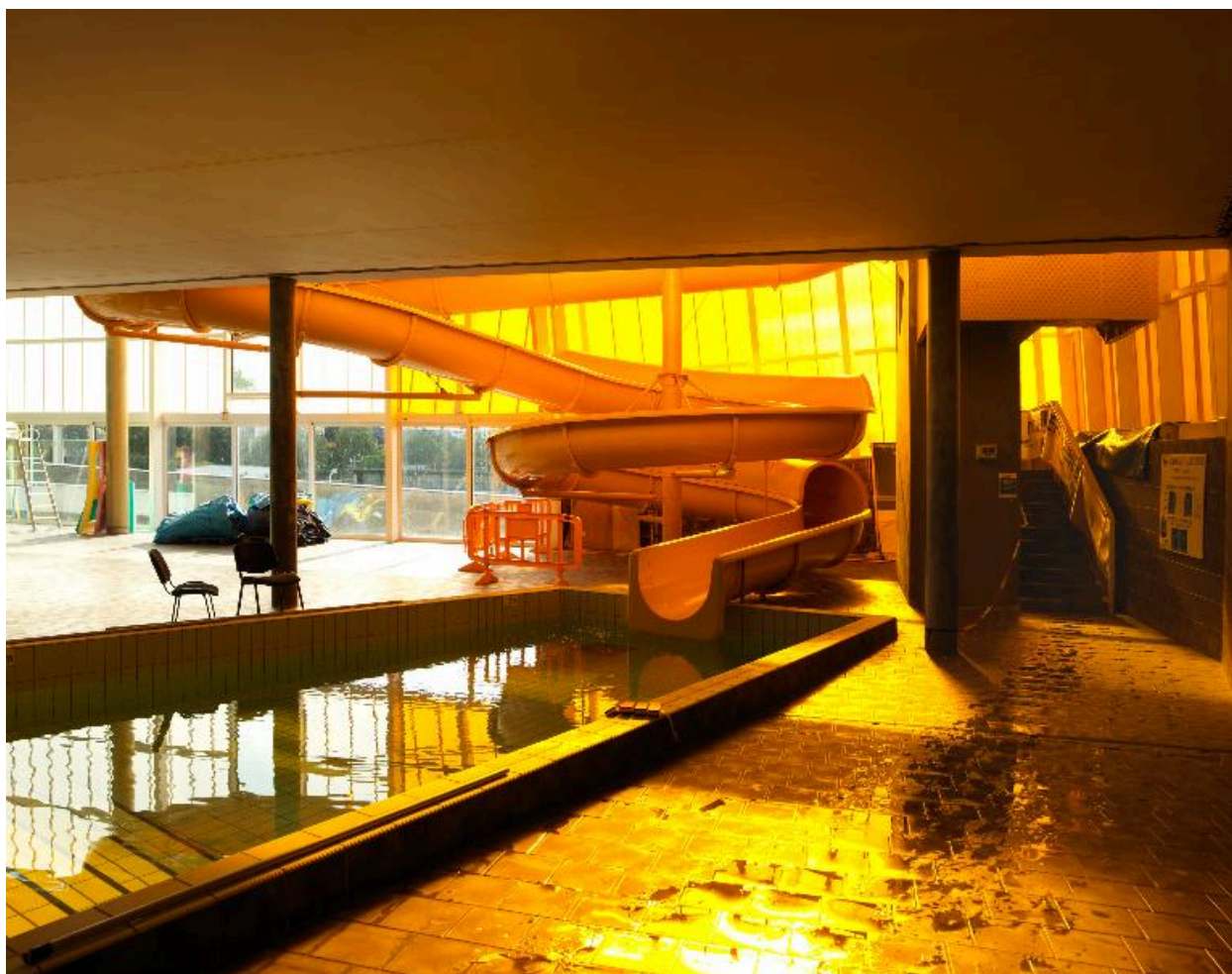
IVR32_20176005095NUCA

Auteur de l'illustration : Laurence Schlosser

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le centre aquatique de Béthune - Bassin de réception du toboggan.

IVR32_20176200667NUC2A

Auteur de l'illustration : Marie-Laure Monnehay-Vulliet

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation